


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20261805-03 Du 18 mai 2026 GITE DU MARY DÉGRADATIONS</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	12.05.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.05.2026
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-six, le DIX HUIT du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - DELORME D - DESSALCE S - CHATAING P - MAILLET-BERT P - SANTORO B - BONNEVAUX V - PITAVY A - CHABRIER C - DAURELLE T - GALLON S - BOUREILLE C - RIVAL N - DE CAESTECKER M - MEY L (12)

Absents avec pouvoir : CHATAING P - BOUREILLE C - DE CAESTECKER M (3)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

GITE DU MARY DÉGRADATIONS


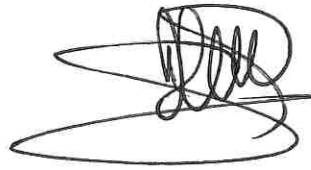
Monsieur le maire informa l'assemblée qu'à l'issue d'une réservation longue durée d'un gîte communal sis au Mary, il a été constaté que l'aspirateur était hors service et qu'il manquait une alèze.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Demande** à ce que la caution soit activée afin d'obtenir le remboursement des biens endommagés et/ou perdus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le vendredi 29 mai 2026.

<p>Hervé BÉAL, Maire</p> 	<p>Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance</p> 
--	--

